



NATIONS
UNIES



**Convention sur la lutte
contre la Désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(4)/3
30 octobre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Quatrième session
Bonn, 11-22 décembre 2000
Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

**Examen de la mise en œuvre de la Convention, y compris
l'appui aux programmes d'action régionaux**

Note du secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION.....	1 – 10	3
II. MESURES PRISES POUR FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EN AFRIQUE	11 –28	5
III. MESURES PRISES POUR FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EN ASIE.....	29 – 44	9
IV. MESURES PRISES POUR FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES	45 – 58	12

*ICCD/COP(4)/1.

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
V. MESURES PRISES POUR FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DANS LA RÉGION DE LA MÉDITERRANÉE SEPTENTRIONALE ET DANS D'AUTRES RÉGIONS D'EUROPE	59 – 66	15
VI. MESURES PRISES POUR FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION AU NIVEAU INTERRÉGIONAL.....	67 – 78	17

Annexe

Principales réunions nationales, régionales et sous-régionales organisées ou prévues avec la participation du secrétariat, septembre 1999 – décembre 2000.....	20
--	----

I. INTRODUCTION

1. À la troisième session de la Conférence des Parties (COP), les participants ont examiné le document ICCD/COP(3)/5 qui décrit les activités relatives à la mise en œuvre de la Convention entreprises avec l'appui ou la participation du secrétariat pendant la période allant de septembre 1998 à septembre 1999. On trouvera dans le présent document des informations analogues sur les mesures prises ou prévues par le secrétariat pour la période allant de septembre 1999 à septembre 2000, ainsi que des informations préliminaires pour la période allant de septembre 2000 à la fin de l'année.

2. La présente note ne rend que partiellement compte du processus de mise en œuvre. Elle a pour objet de compléter l'évaluation faite par les Parties et les organisations internationales et non gouvernementales concernées. Elle porte sur les activités spécifiques auxquelles le secrétariat a contribué soit en y participant directement soit en offrant un appui financier et/ou technique.

3. Ce document ne prétend pas rendre compte dans tous les détails de l'état d'avancement de l'application de la Convention ou des tendances générales concernant sa mise en œuvre. En conséquence, on n'y récapitule pas les conclusions du processus d'examen, comme demandé au paragraphe 19 de la décision 11/COP.1. La présentation des rapports nationaux n'étant pas terminée au moment de la rédaction du présent document, il aurait été prématuré d'avancer des conclusions. En outre, le Groupe de travail spécial chargé d'examiner la mise en œuvre de la Convention, qui se réunira lors de la quatrième session de la Conférence des Parties (COP.4), conformément au paragraphe 3 de la décision 6/COP.3, devrait fournir des lignes directrices sur la méthode à adopter concernant la procédure d'examen.

4. Le secrétariat a fait tout ce qui était en son pouvoir pour faciliter les progrès des pays Parties touchés en cette période cruciale que constitue le début de la mise en œuvre de la Convention. Un appui indirect a été fourni à certains pays dans le cadre de l'élaboration des programmes d'action nationaux. À cet égard, les Parties touchées sont maintenant plus conscientes de la nécessité d'intégrer ces programmes à leur cadre stratégique de promotion du développement durable. Quelque 34 pays ont élaboré des programmes d'action nationaux et sont sur le point de les mettre en œuvre.

5. Le secrétariat s'est attaché à faciliter l'organisation de consultations en vue de conclure des accords de partenariat, en application des articles pertinents des annexes relatives à la mise en œuvre au niveau régional et du paragraphe 29 de la décision 5/COP.3. La réunion organisée à cette fin à Cotonou (Bénin) en février 2000 a montré qu'il était nécessaire que les pays Parties touchés s'attachent davantage encore à faire appliquer par les ministères concernés les dispositions de la Convention sur la lutte contre la désertification et que les pays Parties développés intègrent le processus d'application de la Convention à leurs structures et mécanismes administratifs chargés de la coopération en faveur du développement. De manière plus générale, et dans l'esprit des conclusions de la troisième session de la Conférence des Parties, les participants ont estimé que le processus consultatif devait s'appuyer sur un mécanisme prévisible permettant de garantir un certain niveau de coopération et de solidarité internationale, et en particulier un appui financier à plus long terme. D'autres réunions, comme la table ronde qui se tiendra en Chine, porteront spécifiquement sur cette question clef et devraient contribuer à faire avancer le processus.

6. Au-delà des activités à entreprendre au niveau national, l'appui aux pays Parties touchés reste axé sur la coopération régionale. Le secrétariat a continué de faciliter l'exécution des programmes intergouvernementaux aux niveaux sous-régional, régional et interrégional. Les programmes sous-régionaux ont pour objectif de définir les intérêts communs de pays voisins et de tirer le meilleur parti possible de la coopération entre ces pays. Les programmes régionaux viseront à développer le potentiel des régions en matière de collecte d'informations, de renforcement des capacités, de recherche-développement et d'échanges de technologie, en particulier par le biais des réseaux thématiques. Les programmes interrégionaux ont pour objectif de promouvoir la coopération Sud-Sud.

7. Pendant la période à l'examen, le secrétariat a également mis l'accent sur la compilation et la synthèse des rapports présentés par les pays touchés et développés Parties. La présentation de rapports, qui a commencé par les rapports nationaux des pays africains à la troisième session de la Conférence des Parties, se poursuit avec la présentation de rapports à la quatrième session par les pays Parties touchés d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, de la Méditerranée septentrionale ainsi que d'autres pays. Les rapports restent plus factuels et descriptifs qu'analytiques. Les informations recueillies à l'échelle mondiale permettront aux Parties d'orienter l'examen et l'évaluation comparative des progrès accomplis dans la lutte contre la désertification.

8. Le secrétariat s'est aussi employé à faciliter l'adhésion à la Convention ou sa ratification par des pays qui n'y étaient pas encore parties, afin de donner à cet instrument une portée réellement mondiale. Il a organisé les consultations nécessaires pour faciliter l'examen d'une nouvelle annexe relative à la mise en œuvre au niveau régional pour l'Europe centrale et orientale. À cet égard, les pays ont estimé que des mesures supplémentaires pourraient être prises dans le cadre de l'application de la Convention pour lutter contre la dégradation des sols dans différents systèmes climatiques.

9. On s'efforce de faciliter la participation des communautés locales au processus de mise en œuvre et à créer un contexte propre à accroître la participation et la collaboration des groupes de la société civile, et en particulier des femmes, des jeunes et des éleveurs. En application de la décision 18/COP.3, le secrétariat s'est employé à faciliter et à encourager la participation de la société civile, et en particulier des organisations non gouvernementales, à toutes les étapes du processus de mise en œuvre. Toutefois, les ressources financières disponibles pour aider les ONG à contribuer au processus restent insuffisantes pour garantir leur pleine participation. L'expérience a montré qu'en aidant quelque peu la communauté non gouvernementale, il est possible d'accomplir de nombreuses activités pertinentes et de donner l'impulsion au processus de mise en œuvre.

10. En résumé, quatre ans après l'entrée en vigueur de la Convention, des progrès sensibles ont été accomplis par les Parties dans la mise en place de cadres d'élaboration des programmes à tous les niveaux. Alors que la première étape n'est pas encore terminée, on s'accorde à reconnaître que commence déjà une nouvelle phase dans le cadre de laquelle la création de partenariats devrait contribuer à la viabilité des premières initiatives. À cet égard, en tant qu'intermédiaire, le secrétariat s'efforce de maintenir la dynamique du processus de mise en œuvre de la Convention et à associer le Mécanisme mondial et les autres partenaires intéressés aux initiatives en cours.

II. MESURES PRISES POUR FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EN AFRIQUE

Niveau national

11. Au niveau national, les pays ont fait de nets progrès. L'accent a été mis sur l'élaboration et l'application de programmes d'action nationaux. Les activités visant à appliquer ces programmes en sont à des stades d'avancement divers, ce qui s'explique par les différences entre pays africains du point de vue de la situation socioéconomique et écologique. La plupart de ces pays ont organisé des séminaires nationaux de sensibilisation et une vingtaine d'entre eux ont officiellement lancé l'élaboration de leur programme d'action national dans le cadre de forums nationaux. Certains ont décidé d'organiser un deuxième forum national pour parvenir à un consensus et à une décision finale concernant la version définitive de leur plan d'action national.

12. S'agissant des mécanismes destinés à renforcer et à appuyer l'élaboration puis la mise en œuvre des plans d'action nationaux, tous les pays africains ont mis en place des organes officiels de coordination dotés de comités directeurs nationaux, de secrétariats de liaison et de sous-comités techniques. Tous ces organes institutionnels sont multidisciplinaires et multisectoriels : des ministères, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des ONG, des organisations communautaires, le secteur privé et les bailleurs de fonds y sont représentés.

13. À ce jour, 15 pays africains ont achevé et validé leur programme d'action national: le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, Djibouti, l'Éthiopie, le Lesotho, le Mali, la Namibie, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Sénégal, le Swaziland, le Tchad, la Tunisie et le Zimbabwe. Presque tous ont adopté officiellement un programme d'action national ou devraient le faire avant la fin de l'année 2000. En outre, 10 pays prévoient d'achever l'élaboration de leur programme d'action national avant la fin de l'année.

14. Il ressort clairement de ce qui précède que la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification est entrée, en Afrique, dans une nouvelle phase où l'accent est mis davantage, compte tenu de la logique inhérente au processus, sur les mécanismes consultatifs qui devraient permettre de conclure les accords de partenariat prévus dans les dispositions pertinentes de la Convention.

15. À ce jour, seuls quelques pays ont organisé des forums consacrés aux activités de lutte contre la désertification pour présenter les chapitres prioritaires de leur programme d'action national à leurs partenaires de développement. Le Mali a organisé une table ronde en 1998 et d'autres pays devraient normalement suivre son exemple. Dans certains cas, quand aucune table ronde n'a été organisée, les mécanismes bilatéraux et internationaux de collaboration existants ont permis aux pays touchés de présenter leur programme d'action nationale de lutte contre la désertification en tant que question inscrite à l'ordre du jour des consultations et des négociations.

16. En vertu du paragraphe 29 de la décision 5/COP.3, le secrétariat, en collaboration avec le Mécanisme mondial, a contribué à l'organisation d'une réunion qui visait à déterminer les moyens de renforcer la mise en œuvre de la Convention en intégrant les programmes d'action nationaux aux stratégies de développement durable ou, à défaut, de lancer des processus

consultatifs dans les pays touchés. La réunion s'est tenue à Cotonou (Bénin) en février 2000. Une dizaine d'organismes nationaux de coordination de pays les plus avancés dans le processus d'application de leur programme d'action national, des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Banque mondiale et des représentants du secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification et du Mécanisme mondial se sont attachés, par un débat constructif, à recenser les obstacles et à définir les mesures à prendre pour les surmonter. Pour donner suite à cette réunion, et conformément aux recommandations formulées par les participants, le secrétariat aide les pays, à leur demande, à réunir les Parties intéressées.

17. Plusieurs pays (le Bénin, le Burundi, le Cameroun, Madagascar, le Niger, l'Ouganda, la République du Congo et le Tchad) ont reçu une assistance pour l'organisation de séminaires de sensibilisation et de forums nationaux ainsi que pour le renforcement des capacités de leurs organismes de coordination.

Niveau sous-régional

18. Des consultations ont été organisées pour appuyer l'élaboration puis la mise en œuvre des programmes d'action sous-régionaux en Afrique.

19. En Afrique occidentale on a élaboré une stratégie visant à lancer la phase de mise en œuvre d'un programme d'action sous-régional. En octobre 1999, les centres de liaison du programme d'action sous-régional. En octobre 1999, les centres de liaison du programme d'action sous-régional (le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)) ont organisé une réunion des organismes chefs de file à Banjul (Gambie) en vue de coordonner l'action dans les huit domaines prioritaires d'intervention. L'objectif de la réunion était de définir le cadre opérationnel du programme d'action sous-régional et de ses divers groupes thématiques. À la suite de la réunion, deux de ces groupes thématiques se sont réunis pour élaborer un programme de travail. En outre, le CILSS prévoit d'organiser un atelier sur les relations entre les conventions adoptées à Rio avant la quatrième session de la Conférence des Parties, avec l'appui de la Communauté européenne et le concours technique du secrétariat.

20. En Afrique septentrionale, le programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification au Maghreb a été adopté au cours d'un forum organisé par l'Union du Maghreb arabe (UMA) à Alger en septembre 1999. Avec l'aide du secrétariat, les participants ont élaboré un ensemble de projets prioritaires qui visent notamment à créer un système sous-régional d'information, à harmoniser les bases de données et à renforcer les capacités humaines au niveau local. Ces objectifs seront poursuivis en collaboration étroite avec les Parties de la Méditerranée septentrionale.

21. La coopération transfrontière est également un des moyens d'appliquer la Convention au niveau sous-régional. À ce jour, huit projets pilotes transfrontières ont été élaborés avec l'appui du secrétariat et d'autres partenaires; trois d'entre eux sont actuellement en cours d'application. L'objectif principal de ces projets est d'améliorer la gestion des ressources naturelles communes et de créer des conditions propices à une gestion locale intégrée. Pour ce faire, on s'attache à renforcer la coopération en lançant des projets pilotes communautaires dans les zones frontalières. Cette stratégie a été adoptée par plusieurs pays du Maghreb et du Sahel

(Algérie/Mali, Algérie/Tunisie, Burkina Faso/Mali, Burkina Faso/Niger, Mali/Mauritanie, Mali/Niger et Mauritanie/Sénégal). Il est prévu d'élaborer de nouveaux projets, notamment dans la région du Kalahari-Namib.

22. En Afrique australe, où la coopération au niveau sous-régional est coordonnée par la Communauté de développement de l'Afrique australe, on met actuellement en place des projets concrets d'alerte rapide concernant la sécurité alimentaire et la surveillance de l'environnement. L'accent a été mis sur le renforcement des capacités, la consolidation des institutions et la création de réseaux, qui sont les trois domaines prioritaires du programme d'action sous-régional.

23. En Afrique orientale, l'Autorité intergouvernementale pour le développement a élaboré une première ébauche de cadre stratégique qui devait être examinée et approuvée par ses organes délibérants et les autres acteurs concernés lors d'une réunion prévue en septembre 2000 à Nairobi (Kenya). Le secrétariat de la Convention aide actuellement l'Autorité intergouvernementale pour le développement à renforcer sa capacité institutionnelle dans cette phase intensive d'application de la Convention.

24. En octobre 2000, le secrétariat et le Mécanisme mondial organiseront un atelier sous-régional à l'intention des pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. L'objectif de la réunion est de débattre, entre autres, de la mobilisation des ressources et de la création de partenariats aux fins de l'application de la Convention. Des ateliers analogues, regroupant les organismes nationaux de coordination d'autres sous-régions africaines, sont prévus.

25. En Afrique centrale, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (SEMAC) a organisé, au nom de 10 pays (Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Tchad) et avec l'aide du secrétariat, un atelier à N'Djamena en juin 2000, en vue de stimuler l'application de la Convention dans cette sous-région.

Niveau régional

26. En collaboration avec le PNUE, le secrétariat a organisé la troisième Conférence régionale africaine à Nairobi (Kenya) en septembre et octobre 1999. Lors de la réunion technique et de la session ministérielle de cette conférence, les participants ont examiné le processus de mise en œuvre de la Convention aux niveaux national, sous-régional et régional et étudié en détail les rapports nationaux devant être présentés par les pays africains touchés à la Conférence des Parties à sa troisième session. La quatrième Conférence régionale des centres de liaison africains devrait se tenir à Alger en octobre 2000. Conformément aux recommandations des sept ateliers thématiques régionaux tenus en 1998 et en 1999, et compte tenu des critères convenus pour le choix des centres de liaison, six centres de liaison thématiques ont été nommés lors de la troisième Conférence africaine régionale susmentionnée. Il sera créé dans le cadre du programme d'action régional six réseaux thématiques de programme consacrés chacun à une question essentielle pour l'Afrique, à savoir :

- a) Gestion intégrée des bassins fluviaux, lacustres et hydrogéologiques internationaux;
- b) Agroforesterie et conservation des sols;

- c) Utilisation rationnelle des parcours et développement des cultures fourragères;
- d) Systèmes de surveillance écologique, de cartographie des ressources naturelles, de télédétection et d'alerte précoce;
- e) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et des technologies connexes;
- f) Systèmes d'exploitation agricole durables;

27. Les premières réunions consultatives, tenues à Bonn en mars et avril 2000, ont permis de définir le cadre opérationnel des trois premiers réseaux. Elles ont également permis de définir les normes, objectifs et activités des différents réseaux, contribuant ainsi à l'élaboration d'un plan de travail général pour l'exercice biennal 2000-2001.

28. L'unité de coordination régionale pour l'Afrique, dont l'institution hôte est la Banque africaine de développement (Abidjan), est opérationnelle depuis janvier 2000. Un mémorandum d'accord a été signé en juillet 2000 par le Gouvernement ivoirien et le secrétariat. Au cours de la période à l'examen, l'unité a entrepris les activités ci-après :

- a) Élaboration d'un programme de travail pour l'exercice biennal 2000-2001;
- b) Appui aux trois centres de liaison thématiques dans le cadre des préparatifs du lancement des trois réseaux thématiques en Afrique (a, b et c);
- c) Assistance technique à la troisième Conférence régionale africaine;
- d) Facilitation de la coordination interorganisations en Afrique et intégration des questions liées à la Convention;
- e) Élaboration d'un projet de liaison informatique entre tous les centres de liaison régionaux;
- f) Facilitation de la communication entre le secrétariat et les pays de la région;
- g) Représentation du secrétariat de la Convention aux réunions sous-régionales et régionales comme celles organisées par le CILSS, la CEDEAO, la CEMAC, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) et la Banque africaine de développement;
- h) Élaboration de plans de travail conjoints avec différentes institutions spécialisées comme l'Organisation météorologique mondiale (OMM), la Banque africaine de développement, le Réseau pour l'environnement et le développement durable en Afrique (NESDA), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et l'Observatoire du Sahara et du Sahel.

III. MESURES PRISES POUR FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EN ASIE

Niveau national

29. Au niveau national, les pays asiatiques parties ayant été priés de présenter leurs rapports nationaux à la Conférence des Parties à sa quatrième session, le secrétariat s'est consacré pour l'essentiel à les aider à s'acquitter de leurs obligations. Trente rapports ont été présentés par les pays, dont 25 ont reçu une assistance financière à cet égard. Le secrétariat, qui a obtenu des fonds auprès de différentes sources, est par ailleurs reconnaissant à l'Organisation arabe pour le développement agricole (OADA) et au Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD), d'avoir fourni un savoir-faire technique à des pays comme la Jordanie, le Liban, la République arabe syrienne et le Yémen dans le cadre de l'élaboration de leurs rapports nationaux. Cette assistance technique a principalement pris la forme de conseils concernant l'organisation, la structure et le contenu des rapports, compte tenu des directives du Guide relatif à la présentation des rapports nationaux au titre de la Convention publié sous la cote ICCD/COP(3)/INF.3 et des caractéristiques des pays concernés.

30. Par ailleurs, pour aider les pays à élaborer leurs rapports, trois réunions des centres de liaison nationaux d'Asie centrale, d'Asie occidentale et d'autres régions d'Asie ont été organisées pour en examiner les principaux aspects.

31. À ce jour, cinq pays asiatiques ont adopté un programme d'action national, à savoir la Chine, la Mongolie, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan. Tous les autres pays asiatiques élaborent actuellement leur programme. Le Turkménistan a poursuivi la mise en œuvre de son programme national. En Ouzbékistan, où la phase préparatoire s'est achevée, on a obtenu l'aval du Gouvernement à la fin de 1999. De même, le programme du Tadjikistan a été approuvé par le Gouvernement lors du forum national organisé en juillet. Le Kazakhstan et le Kirghizistan devraient terminer l'élaboration de leurs programmes respectifs d'ici la fin 2000.

32. Depuis la fin 1999, les pays d'Asie centrale reçoivent une aide visant à renforcer le rôle de leurs centres de liaison nationaux. Conformément aux dispositions de la Convention, ces centres sont encouragés à améliorer la coordination des activités nationales, à intégrer les initiatives de la société civile dans leur cadre général d'action et à mieux faire comprendre aux parties prenantes la valeur et la nature des ressources en terres et en eaux dans les zones touchées. On étudie actuellement les possibilités de coopération transfrontière. Un appui institutionnel est fourni aux organisations non gouvernementales nationales par le biais des centres de liaison nationaux. L'Indonésie, la République démocratique populaire lao et Sri Lanka ont également reçu une aide dans le cadre de l'organisation de séminaires nationaux de sensibilisation.

33. Pour faciliter la conclusion d'accords de partenariat, une table ronde devrait se tenir à Beijing au début de novembre 2000, dans le but d'engager un dialogue avec les donateurs - gouvernements et organisations internationales - pour appuyer le programme d'action national de la Chine. Cette réunion est organisée conjointement par le secrétariat et son homologue chinois, à savoir le Comité national chinois d'application de la Convention sur la lutte contre la désertification, avec le concours du PNUD et du Mécanisme mondial.

34. Le secrétariat a également commencé à coopérer avec la Banque asiatique de développement pour l'aider à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action nationaux.

Niveau sous-régional

35. Au niveau sous-régional, comme nous l'avons vu dans le chapitre consacré aux rapports nationaux, des réunions ont été organisées pour appuyer l'élaboration des rapports nationaux. Des organisations sous-régionales ont participé également à cet effort.

36. À la demande de cinq États d'Asie centrale, le secrétariat a lancé au premier semestre 2000 l'élaboration d'un programme d'action sous-régional pour lutter contre la désertification dans le bassin de la mer d'Aral. Une réunion préparatoire visant à mettre en place un cadre de coopération possible entre les pays riverains a été organisée en juillet au Kirghizistan avec l'appui de l'Allemagne et de la Banque mondiale.

37. Le secrétariat a associé le Mécanisme mondial à l'élaboration du programme d'action sous-régional pour l'Asie occidentale et a également participé à des réunions organisées par le Mécanisme mondial touchant ce programme. À la suite de la réunion organisée au Caire en octobre 1999 pour examiner le programme, le cadre de ce dernier a été officiellement adopté et approuvé au cours d'une réunion organisée par le Mécanisme mondial à Dubaï en février 2000.

Niveau régional

38. La troisième réunion des centres de liaison nationaux devrait se tenir à Bangkok en septembre 2000. Les participants évalueront les progrès accomplis par les pays de la région, depuis la dernière Conférence des Parties en ce qui concerne l'application de la Convention et du programme régional d'action. Elle servira également d'instance préparatoire régionale pour la quatrième session de la Conférence des Parties.

39. Dans le cadre du programme d'action régional, le réseau thématique 2 (RT2) sur l'agroforesterie et la conservation des sols a été lancé avec succès en mars 2000 à New Delhi. Ce réseau vise à compléter les efforts nationaux entrepris par les pays de la région pour promouvoir l'agriculture durable dans les zones arides et semi-arides sans mettre en péril les écosystèmes fragiles. Il facilitera les échanges d'informations et de savoir-faire ainsi que la coopération régionale.

40. Le réseau thématique 3 (RT3) sur la gestion des parcours et la fixation des dunes de sable devrait être lancé d'ici la fin de 2000. Il sera accueilli par l'Organisation pour les parcours et les forêts de la République islamique d'Iran. À ce jour, sept pays de la région ont fait officiellement savoir qu'ils souhaiteraient participer au réseau. L'objectif est d'améliorer la productivité des parcours des régions arides et semi-arides.

41. Après avoir officiellement lancé le RT1 en 1999, le secrétariat contribue actuellement à la mise en œuvre de son programme de travail. Suite à une réunion consultative d'experts tenue à Tokyo en juin 2000, des décisions ont été prises concernant certains programmes et des dispositions ont été prises pour répartir les tâches entre les pays participants en vue de la production d'une carte régionale de la désertification.

42. Pour se conformer au calendrier de la coopération régionale adopté par les Parties, le secrétariat examine également les étapes préparatoires de la mise en place des trois réseaux thématiques restants qui portent respectivement sur la gestion des ressources en eau, le renforcement des capacités en matière de gestion des effets de la sécheresse et de lutte contre la désertification et sur le développement local intégré. Certains pays se sont déjà dits disposés à accueillir ces réseaux au cours de la troisième session. La préparation technique de cette mise en place se fera lorsque les ressources financières nécessaires seront disponibles.

43. L'unité régionale de coordination pour l'Asie, mise en place au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) de l'Organisation des Nations Unies, a commencé ses travaux le 1er septembre 1999. Un accord provisoire a été conclu entre le secrétariat de la Convention et la CESAP concernant le détachement du coordonnateur régional. En 1999, le PNUE a contribué aux coûts de fonctionnement de l'unité. Le secrétariat s'efforce actuellement de conclure de nouveaux arrangements avec des organisations et des gouvernements en attendant les décisions de la quatrième session de la Conférence des Parties sur la question.

44. L'unité régionale de coordination a été chargée des tâches suivantes :

- a) Faciliter la liaison entre le secrétariat et les pays de la région;
- b) Faciliter la coordination interorganisations des activités de fond et intégrer la lutte contre la désertification aux activités plus générales;
- c) Aider des pays comme le Bangladesh, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, la République démocratique populaire lao, Sri Lanka et le Viet Nam à élaborer des rapports nationaux;
- d) Offrir un appui fonctionnel dans le cadre des préparatifs des forums de partenariat dans la région;
- e) Appuyer la préparation d'initiatives sous-régionales;
- f) Offrir une assistance technique pour l'examen du plan d'exécution des réseaux thématiques;
- g) Offrir un appui technique pour la réunion de lancement du RT3;
- h) Lancer les travaux préparatoires pour la mise en place d'un système d'information, et notamment publier un bulletin d'information consacré à l'application de la Convention en Asie;
- i) Favoriser la synergie entre les quatre conventions (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Convention sur la diversité biologique, Convention sur la lutte contre la désertification et Convention relative aux zones humides d'importance internationale);
- j) Représenter la Convention sur la lutte contre la désertification dans les réunions régionales telles que celles organisées par la CESAP, le Bureau régional pour l'Asie et

le Pacifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Banque asiatique de développement.

IV. MESURES PRISES POUR FACILITER LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES

Niveau national

45. Au niveau national, étant donné que les pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes ont été invités à présenter leurs rapports nationaux à la quatrième session de la Conférence des Parties, le secrétariat s'est borné, pour l'essentiel, à les aider à remplir leurs obligations. Trente rapports devraient être présentés; lorsqu'il était sollicité et qu'il en avait la possibilité, le secrétariat apportait son concours.

46. Une assistance financière a été fournie à 27 pays pour les aider à supporter les frais liés à l'établissement et à la production des rapports, notamment l'organisation de réunions des parties prenantes nationales pour la validation des rapports. Par ailleurs, le secrétariat a apporté une assistance technique en recrutant cinq consultants régionaux pour aider les pays à cet égard. Ces consultants étaient chargés de fournir des conseils techniques sur l'organisation, la structure et le contenu des rapports, en tenant compte des indications fournies dans le Guide relatif à la présentation des rapports nationaux au titre de la Convention et des spécificités du pays concerné.

47. Afin d'aider plus avant les pays à établir leurs rapports nationaux, une consultation de deux jours destinée aux consultants et aux coordonnateurs a été organisée en collaboration avec le Bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine. À cette occasion, les participants ont notamment étudié le Guide méthodologique et son application, et présenté des rapports préliminaires sur l'état d'avancement des rapports nationaux dans leur pays. Une attention particulière a été accordée à l'expérience que les pays d'Afrique ont acquise en établissant les rapports nationaux qu'ils avaient présentés à la troisième session de la Conférence des Parties.

48. L'établissement de ces rapports a été examiné de façon spécifique lors de réunions auxquelles ont participé des représentants de 26 pays. Outre ces réunions, des ateliers et des séminaires connexes ont été organisés pour examiner les rapports, puis les adopter.

49. Une aide a été accordée aux Gouvernements colombien et vénézuélien pour qu'ils organisent des séminaires nationaux de sensibilisation. En outre, le secrétariat a joué un rôle important dans l'organisation et l'accueil du séminaire national de sensibilisation de la Jamaïque. En effet, il a fourni non seulement une assistance financière, mais aussi un concours technique, en préparant trois études de référence et des documents d'information pour le séminaire. Grâce à cette aide, la Jamaïque a pu commencer à élaborer son programme d'action nationale.

50. Conformément à la décision régionale d'accorder la priorité à la République d'Haïti, le groupe de coordination national chargé d'aider à établir le programme d'action national du pays a bénéficié d'un certain appui financier. Le secrétariat et le Mécanisme mondial collaborent en vue d'aider Haïti à appliquer la Convention.

51. À ce jour, huit pays de la région ont adopté leur programme d'action national : l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, Cuba, l'Équateur, le Mexique et le Pérou. Le secrétariat a continué d'encourager et d'aider, dans la mesure du possible, un certain nombre de pays à établir ces programmes, notamment Antigua - et - Barbuda, la Barbade, la Dominique et la Jamaïque.. Le secrétariat a répondu aux demandes d'assistance en fournissant des conseils techniques et des informations.

52. Le secrétariat est actuellement en pourparlers avec les autorités compétentes de la Bolivie et de Cuba, en vue d'organiser la première réunion de partenariat entre ces pays et les pays ou organismes donateurs concernés. Ces réunions, qui contribueront à développer la coopération Nord-Sud, s'inscrivent pleinement dans le cadre du processus de mise en œuvre de la Convention, comme le prévoit la Conférence des Parties. Dans ce contexte, le Ministère fédéral allemand pour la coopération et le développement économiques (BMZ), le Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit GmbH (Office allemand de coopération technique (GTZ)), et le Gouvernement espagnol ont contribué, par leur aide, à la mise en œuvre du processus en Amérique latine et dans les Caraïbes. L'insuffisance des ressources financières a été le principal obstacle au processus d'application de la Convention dans la région. Le secrétariat a engagé des consultations avec des partenaires potentiels, notamment des fondations malheureusement; aucun résultat positif n'a été obtenu à ce jour.

Niveau sous-régional

53. Au niveau sous-régional, il a été présenté au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) deux projets - l'un pour les Caraïbes orientales, l'autre pour Hispaniola (République dominicaine et Haïti) - dont le FEM poursuit actuellement l'examen. En ce qui concerne la mise en œuvre du projet régional sur l'harmonisation des politiques publiques, le Mécanisme mondial s'est engagé à y participer. Toutefois, dans la mesure où ce projet dépend d'un financement multilatéral et où d'autres organismes n'ont pas pris de décision à cet égard, la phase de conception du projet a été menée à bien, mais celui-ci n'a pu être mis en œuvre.

54. L'unité régionale de coordination pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes a été mise sur pied au Bureau régional du PNUE au Mexique. Au cours de la période à l'examen, l'unité a réalisé les activités suivantes :

- a) Installer et assurer le fonctionnement d'une station informatique avec accès complet à l'Internet - page d'accueil, téléconférences, bibliothèques électroniques, courrier électronique - et à d'autres réseaux d'information;
- b) Mettre au point un plan opérationnel pour le réseau;
- c) Publier le premier numéro d'un bulletin d'information régional de l'unité régionale de coordination;
- d) Élaborer un programme de travail, et apporter une assistance technique en vue de l'organisation de la deuxième réunion nationale du Réseau mexicain contre la désertification et la dégradation des ressources naturelles (RIOD-MEX), tenue à Mexico les 9 et 10 décembre 1999;

- e) Fournir une assistance technique aux Gouvernements brésilien, chilien et mexicain pour la mise au point d'une méthode standard permettant de quantifier les indicateurs clefs de la biodiversité de la flore et de la faune, et de les inclure dans une base où sont réparties géographiquement d'autres données physiques, biologiques et socio-économiques relatives à la dégradation des sols dans les zones arides et semi-arides, en collaboration avec l'Institut pour le patrimoine naturel;
- f) Préparer et négocier le bloc "B" de la proposition de projet du FEM visant à élaborer un modèle d'indicateurs pour les écosystèmes arides dans certains pays d'Amérique latine;
- g) Apporter une assistance technique aux gouvernements des pays d'Amérique centrale, au titre d'une proposition de projet liée à la gestion et l'exploitation durable des bassins versants prioritaires de la région, notamment la prévention de la dégradation des sols;
- h) Fournir une assistance technique en vue de la mise en œuvre d'un programme pour le développement durable du Gran Chaco Americano;
- i) Apporter une aide technique et logistique à la cinquième Réunion régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui s'est tenue à Lima du 9 au 12 août 1999.

55. Le secrétariat a continué de publier le bulletin d'information en ligne, qui est diffusé par le biais du Réseau d'information sur la sécheresse et la désertification (DESELAC). Par manque de ressources, ce bulletin n'a pu être publié aussi souvent que prévu.

56. Le secrétariat a poursuivi ses efforts pour développer et accroître le DESELAC; celui-ci couvre désormais la Dominique et Sainte-Lucie, par exemple, qui n'y participaient pas auparavant.

57. La sixième Réunion régionale se tiendra en octobre 2000 à San Salvador (El Salvador). Une attention particulière sera accordée aux rapports nationaux qui seront présentés à la quatrième session de la Conférence des Parties. Les participants à la réunion examineront, notamment, le projet régional d'harmonisation des politiques gouvernementales.

58. La mise en œuvre du programme d'action sous-régional pour le Grand Chaco a également été appuyée. Des mesures sont prises actuellement pour que celui-ci continue d'être financé. L'objectif du projet est de mettre au point un programme de développement durable pour la région associant l'Argentine, la Bolivie et le Paraguay. Au cours de la période à l'examen, le secrétariat s'est efforcé de coopérer plus étroitement avec des organisations telles que le Mécanisme mondial, le PNUD et le PNUE. Des actions sont en cours pour accroître la coopération avec la Banque interaméricaine de développement (BID), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la Banque mondiale, afin de renforcer l'appui apporté à la mise en œuvre du projet.

V. MESURES PRISES POUR FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DANS LA RÉGION DE LA MÉDITERRANÉE SEPTENTRIONALE ET DANS D'AUTRES RÉGIONS D'EUROPE

Niveau national

59. Au niveau national, Chypre, le Liechtenstein et la République tchèque ont adhéré à la Convention depuis la troisième session de la Conférence des Parties. Quelques pays des Balkans ainsi que d'autres pays d'Europe centrale et orientale sont également susceptibles d'y adhérer avant la quatrième session. Des représentants du secrétariat se sont rendus dans ces pays afin de sensibiliser les dirigeants à la Convention. Les pays touchés de la région de la Méditerranée septentrionale et d'autres régions d'Europe Parties à la Convention ont commencé à élaborer leurs programmes d'action nationaux. L'Italie a adopté son programme d'action en février, à Rome, et a mis en place un centre d'échange d'informations. L'Espagne a présenté les principales lignes directrices de son programme d'action national en juin 2000, à Murcie. Le Portugal est sur le point de passer à la mise en œuvre du sien. La Grèce et la Turquie améliorent actuellement les grandes lignes du projet approuvé de leurs programmes d'action nationaux. Malte a créé un site Web national sur la désertification. La Roumanie a poursuivi l'établissement de son programme d'action national. La République de Moldova a adopté le sien en janvier, et commence actuellement à le mettre en œuvre. L'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie ont commencé, avec l'aide financière du secrétariat, à élaborer leurs programmes d'action nationaux. Ces derniers pays, ainsi que la République de Moldova, bénéficient également d'une aide financière destinée à renforcer les capacités de leurs centres de liaison nationaux.

60. Les pays du groupe de l'annexe IV, ainsi que Malte, ont été invités à adresser leurs rapports nationaux pour la quatrième session de la Conférence des Parties au secrétariat de la Convention, en se conformant aux directives concernant l'établissement des rapports nationaux. Outre les rapports nationaux, le groupe des pays de l'annexe IV a également présenté son rapport régional. Un atelier sur l'établissement des rapports nationaux a été organisé à Almaty (Kazakhstan) en février 2000, avec l'appui financier du secrétariat; l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie et la République de Moldova y ont participé. Ces pays ainsi que la Roumanie ont également adressé leurs rapports nationaux au secrétariat pour la quatrième session de la Conférence.

Niveau régional du groupe de pays de l'annexe IV

61. Au niveau régional du groupe de pays de l'annexe IV, une réunion des centres de liaison, suivie de la troisième réunion ministérielle, s'est tenue à Recife (Brésil), parallèlement à la troisième session de la Conférence. La réunion a abouti à deux résultats principaux. Tout d'abord, le cadre général du programme d'action régional a été adopté, l'accent étant mis sur les points suivants :

- a) Les zones les plus exposées au risque de désertification;
- b) Les repères et indicateurs régionaux communs du processus de désertification et de l'atténuation de ses effets;
- c) La collecte, l'analyse et l'échange de données techniques et scientifiques;

- d) L'échange de données et d'informations;
- e) La participation de la société civile dans le cadre du programme d'action régional;
- f) Les pratiques et connaissances traditionnelles propres à sauvegarder la qualité du paysage méditerranéen.

Ensuite, il a été décidé de promouvoir l'organisation d'une réunion régionale d'ONG des pays de l'annexe IV en 2000.

62. La quatrième réunion ministérielle s'est tenue à Rome (Italie) en février 2000. Les membres du groupe régional de l'annexe IV sont convenus de présenter conjointement au secrétariat de la Convention leurs observations sur les décisions 6/COP.3 et 8/COP.3. Pendant la réunion, la décision de débloquer des fonds en vue d'appuyer les travaux de l'unité Méditerranée septentrionale de la Convention a également été prise. Il a été décidé d'accepter Monaco comme second observateur au titre de l'annexe IV, après la France. Le principe selon lequel des représentants d'ONG seraient admis en qualité d'observateurs a également été accepté. Le Gouvernement italien a organisé à Rome, en février 2000, une réunion technique au cours de laquelle a été examinée une méthode actuellement utilisée en Europe pour renforcer la participation de la société civile à la mise en œuvre de la Convention.

63. Trois réunions concernant le groupe de pays de l'annexe IV se sont tenues à Murcie (Espagne) en juin 2000, à savoir une réunion des centres de liaison, la cinquième réunion ministérielle, et une réunion conjointe de centres de liaison et d'ONG de pays de l'annexe IV.

64. Les centres de liaison ont recommandé que : a) les centres de liaison nationaux travaillent conjointement, comme un comité de coordination régional, à l'élaboration du programme d'action régional; b) des réseaux de programme thématiques soient créés.

65. Suite à la décision 7/COP.3, relative à l'application de la nouvelle annexe à la Convention concernant la mise en œuvre au niveau régional pour l'Europe centrale et orientale, les consultations se sont poursuivies sur le projet de nouvelle annexe. À sa réunion de Bonn, le 23 mars 2000, le Bureau de la Conférence des Parties a pris note du processus d'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale à la Convention actuellement en cours, et décidé que le projet de nouvelle annexe, tel que présenté par l'Arménie à la troisième session, constituait une proposition d'amendement à la Convention, et qu'il était inutile de la notifier aux Parties pour qu'elle soit examinée, et éventuellement adoptée, à la quatrième session.

66. Un appui a également été apporté à un atelier sur l'atténuation de la sécheresse, organisé par le Gouvernement hongrois et des organisations internationales et scientifiques à Budapest, en avril 2000. En outre, le secrétariat de la Convention, en collaboration avec la Commission européenne et la Fondation Hanns-Seidel, a organisé en mai 2000, à Bruxelles, un atelier sur la dégradation et la désertification des terres en Europe centrale et orientale, dans le contexte de la Convention, afin d'examiner les politiques et les mesures en matière de dégradation des sols et de promouvoir l'adhésion des pays concernés à la Convention.

VI. MESURES PRISES POUR FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION AU NIVEAU INTERRÉGIONAL

67. Avec l'aide du secrétariat, le Gouvernement malien a organisé en mars 2000, à Tombouctou et à Bamako (Mali), le deuxième Forum Afrique/Amérique latine et Caraïbes. Plus de dix pays ont fait des offres concrètes d'échange de données d'expérience, notamment en organisant des formations et des ateliers, en vue de renforcer la coopération Sud-Sud et de mettre en œuvre la plate-forme interrégionale adoptée lors du premier Forum tenu à Recife en 1998. Pour appuyer cette initiative, le Venezuela a annoncé une contribution de 1 million de dollars des États-Unis destinée à financer des activités pendant une période de trois ans.

68. L'établissement d'un programme d'action interrégional pour lutter contre la désertification dans les pays d'Asie centrale, de Transcaucasie et d'Europe orientale a dû être reporté du fait que quelques pays d'Europe orientale n'ont pas encore ratifié la Convention. C'est à la Conférence interrégionale de Tachkent, tenue en 1997, que ce report a été demandé. Il faut espérer que, dès que les pays d'Europe orientale auront adhéré à la Convention, l'établissement du programme sera relancé.

69. L'Italie, qui préside le groupe de l'annexe IV, a organisé à Rome, en février 2000, un atelier entre les pays de la Méditerranée septentrionale et ceux d'Afrique septentrionale sur les synergies entre la Convention sur la lutte contre la désertification, la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre sur les changements climatiques et les Principes relatifs aux forêts. Les centres de liaison des pays de l'annexe IV et des pays d'Afrique du Nord ainsi que des observateurs ont participé à cet atelier. Il a notamment été recommandé que les programmes d'action nationaux tiennent compte des synergies possibles avec les autres conventions adoptées à Rio, en particulier dans le cadre de projets pilotes sur le terrain. Les participants ont estimé qu'il était souhaitable d'accroître les échanges sur ce thème important entre les deux rives de la Méditerranée.

70. Un stage de formation sur les techniques pour atténuer la désertification dans la région méditerranéenne s'est tenu à Médenine (Tunisie) en mars 2000; il était organisé par le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) de Saragosse (Espagne) et l'Institut des régions arides de Médenine. Le secrétariat a appuyé l'organisation de ce stage auquel ont participé les pays suivants : Algérie, Égypte, Espagne, Italie, Liban, Maroc, Portugal, Tunisie et Turquie.

71. En outre, la Conférence sur l'avenir de l'environnement rural méditerranéen : perspectives pour l'utilisation et la gestion durable des sols, a été organisée à Menemen (Turquie), en mai 2000, par l'Université Cranfield et le Gouvernement turc, avec l'assistance technique du secrétariat de la Convention et d'autres organisations internationales et scientifiques.

72. À chaque session de la Conférence des Parties, le secrétariat facilite l'organisation, le week-end qui précède la Conférence, d'un atelier préparatoire des ONG, destiné à les aider à coordonner leur contribution à la Conférence avant son ouverture, et à leur permettre d'élaborer une stratégie commune. En outre, l'atelier offre un cadre dans lequel les ONG peuvent préparer les deux séances d'une demi-journée chacune de dialogue ouvert avec les gouvernements, organisées par elles et prévues au programme de travail officiel de la Conférence des Parties (voir la décision 27/COP.1).

73. Un appui a ainsi été apporté à l'ONG brésilienne *Fundação Grupo Esquel Brazil* pour lui permettre d'accueillir et de préparer l'atelier préparatoire des ONG préalable à la Conférence, tenu les 13 et 14 novembre 1999. Pendant la réunion préparatoire, les ONG ont présenté leurs rapports régionaux, avant d'établir leurs déclarations et contributions communes à la Conférence.

74. Les deux séances d'une demi-journée chacune de dialogue ouvert entre ONG et gouvernements, tenues dans le cadre du programme de travail officiel de la troisième session, l'après-midi du 18 et du 24 novembre 1999, ont permis à la Conférence des Parties d'associer davantage la société civile au processus de la Convention. Au cours de chaque demi-journée, les deux thèmes ci-après ont été mis en relief : participation des ONG aux programmes d'action nationaux et financement de cette participation; renforcement du rôle des femmes. Les représentants des ONG, qui ont présenté des documents, des études de cas et des rapports techniques sur ces deux sujets, ont publié une déclaration sur les femmes soulignant l'importance de la participation équitable des femmes aux programmes d'action nationaux. Un dialogue ouvert a ensuite eu lieu entre tous les participants. Les séances de dialogue ouvert entre ONG et gouvernements ont montré l'importance d'une large participation de tous les secteurs de la société, en particulier des ONG, à la planification et à la mise en œuvre des activités découlant de la Convention, ainsi qu'à l'examen et au suivi des programmes d'action nationaux. En outre, on a souligné la nécessité d'établir un environnement favorable qui permette de renforcer et d'appuyer les activités des ONG. Les participants ont proposé que la possibilité de faire participer davantage les ONG aux sessions de la Conférence des Parties et à la mise en œuvre de la Convention soit étudiée. Par ailleurs, à sa troisième session, la Conférence des Parties a adopté la décision 18/COP.3 sur ce sujet.

75. Conformément à la décision 18/COP.2, le secrétariat a facilité la participation de représentants non gouvernementaux à de nombreuses réunions intergouvernementales, sous-régionales et régionales, en particulier, la Réunion régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, tenue à Lima en août 1999. Des représentants de huit ONG de la région ont bénéficié d'une aide pour participer à ces réunions. De même, une aide a été apportée à des représentants d'ONG pour qu'ils prennent part au deuxième Forum Afrique/Amérique latine et Caraïbes, tenu à Bamako (Mali) en mars 2000.

76. Enfin, une réunion interrégionale des ONG méditerranéennes s'est tenue à Murcie (Espagne), à la mi-juin 2000, pour étudier la participation des ONG à la mise en œuvre au niveau national des annexes de la Convention associant des pays méditerranéens, et pour encourager l'échange de données d'expérience de participation positive entre ONG dans le bassin méditerranéen.

77. La réunion a abouti aux résultats suivants : un avant-projet régional d'ONG pour lutter contre la désertification, intitulé : "Gestion participative des eaux dans les zones arides de la Méditerranée"; l'adoption de recommandations expressément destinées aux Gouvernements des pays méditerranéens; un appel pour que le 17 juin, jour où est célébrée la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse, soit également la date retenue pour célébrer la Journée méditerranéenne de lutte contre la désertification.

78. Enfin, l'intérêt de la société civile pour la mise en œuvre de la Convention, et sa participation à cette mise en œuvre, a nettement augmenté depuis la deuxième session de la Conférence des Parties. À ce jour, plus de 570 organisations non gouvernementales ont été accréditées auprès de la Conférence. Toutefois, l'insuffisance des ressources financières disponibles pour aider les ONG et appuyer leur contribution limite considérablement leur pleine participation.

Annexe

**PRINCIPALES RÉUNIONS NATIONALES, RÉGIONALES ET SOUS-RÉGIONALES
ORGANISÉES OU PRÉVUES AVEC LA PARTICIPATION DU SECRÉTARIAT**

Septembre 1999 - décembre 2000

Afrique

<u>1999</u>	<u>Lieu</u>	<u>Titre</u>
20-23 septembre	Alger	Forum pour adopter le programme d'action sous-régional dans la région du Maghreb
27 septembre - 1er octobre	Nairobi	Troisième Conférence régionale africaine (session préparatoire à la troisième session de la Conférence des Parties)
19-20 octobre	Banjul	Réunion des centres de liaison thématiques du programme d'action sous-régional pour l'Afrique occidentale
21-22 octobre	Banjul	Réunion du groupe thématique sur la gestion des ressources en eaux partagées (programme d'action sous-régional pour l'Afrique occidentale)
<u>2000</u>	<u>Lieu</u>	<u>Titre</u>
7-9 février	Cotonou	Consultation technique de certains centres de liaison nationaux pour examiner la mise en œuvre des programmes d'action nationaux en Afrique
7-11 février	Ouagadougou	Réunion du groupe thématique sur la communication, l'information et la formation (programme d'action sous-régional pour l'Afrique occidentale)
13-15 mars	Djibouti	Séminaire de formation sous-régional de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) relatif au système d'information environnemental sur l'Internet (EISI), (organisé par l'IGAD, l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS))

23-24 mars	Bonn	Réunion consultative concernant le réseau thématique sur la gestion intégrée des bassins fluviaux, lacustres et hydrogéologiques internationaux dans le contexte du programme d'action régional en Afrique
10-12 avril	Djibouti	Forum national de validation du Plan d'action national sur l'environnement/Programme d'action national de lutte contre la désertification
20-22 avril	N'Djamena	Forum national de validation du Programme d'action national sur la lutte contre la désertification
25-26 avril	Bonn	Réunion consultative concernant le réseau thématique sur la promotion de l'agroforesterie et la conservation des sols dans le cadre du programme d'action régional en Afrique
27-28 avril	Bonn	Réunion consultative concernant le réseau thématique sur la promotion de l'utilisation rationnelle des parcours et la mise en valeur des cultures fourragères dans le cadre du programme d'action régional en Afrique
17-21 juin	Brazzaville	Journées nationales de sensibilisation
26-28 juin	N'Djamena	Réunion sous-régionale sur la mise en œuvre de la convention dans la sous-région de l'Afrique centrale
30 juin	Ouagadougou	Lancement de la mise en œuvre du programme d'action national
9-12 juillet	Nouakchott	Forum national pour le lancement de l'élaboration du programme d'action national
6-8 septembre	Niamey	Forum national de validation du programme d'action national de lutte contre la désertification
<u>Réunions prévues</u>	<u>Lieu</u>	<u>Titre</u>
Septembre	Nairobi	Forum de validation du programme d'action sous-régional en Afrique orientale (IGAD – Programme d'action sous-régional – Forum)
Septembre	Maroua	Séminaire national de sensibilisation
Septembre	Bujumbura	Séminaire national de sensibilisation

3-5 octobre	Nairobi	Atelier sous-régional pour les pays membres de l'IGAD et de la SADC sur les procédures d'accès aux mécanismes financiers existants (organisé par le Mécanisme mondial, en coordination avec le secrétariat de la Convention)
22-24 octobre	Alger	Quatrième Conférence régionale pour l'Afrique (session préparatoire à la quatrième session de la Conférence des Parties)
Octobre	Lomé	Forum national de validation du programme d'action national
Octobre	Alger	Atelier de lancement du réseau thématique sur la gestion intégrée des bassins fluviaux, lacustres et hydrogéologiques internationaux (programme d'action régional)
Octobre	Conakry	Atelier sur les synergies entre la Convention sur la lutte contre la désertification, la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre sur les changements climatiques (programme d'action sous-régional pour l'Afrique occidentale)

Asie

1999

	<u>Lieu</u>	<u>Titre</u>
21-23 septembre	Vientiane	Atelier national sur l'application de la Convention
27 septembre	Djakarta	Séminaire national de sensibilisation à la lutte contre la désertification en Indonésie
1er octobre	Sri Lanka	Séminaire national de sensibilisation
24-27 octobre	Le Caire	Consultation du Mécanisme mondial sur le programme d'action sous-régional en Asie de l'Ouest

2000

	<u>Lieu</u>	<u>Titre</u>
14-18 février	Delhi	Conférence sur l'agriculture durable
18-20 février	Delhi	Réunion préparatoire de consultation du Réseau thématique 2 (RT2)

23-24 février	Almaty	Atelier sur l'établissement des rapports nationaux pour l'Asie centrale
29 février – 1er mars	Beyrouth	Atelier sur l'établissement des rapports nationaux pour les centres de liaison d'Asie occidentale
14-17 mars	New Delhi	Réunion du Réseau thématique 2 sur l'agroforesterie pour l'Asie
16 mars	New Delhi	Atelier sur l'établissement des rapports nationaux pour l'Asie, hormis l'Asie centrale et l'Asie occidentale, couvertes par les ateliers susmentionnés
27-29 mars	Koweït	Conférence sur la préservation de la biodiversité dans les régions arides
8-9 mai	Bruxelles	Atelier sur la dégradation des sols dans les pays du centre de l'Europe et orientale
28-30 juin	Tokyo	Réseau thématique 1 – Consultation d'experts sur la surveillance et l'évaluation de la désertification pour l'Asie
18-21 juillet	Bishkek	Réunion d'experts sur la préparation du programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification dans le bassin de la mer d'Aral
<u>Réunions Prévues</u>	<u>Lieu</u>	<u>Titre</u>
30-31 octobre	Bangkok	Réunion de certains centres de liaison pour l'Asie
Novembre	Téhéran	Lancement du Réseau thématique 3 sur la gestion des parcours pour l'Asie

Amérique latine et Caraïbes

<u>1999</u>	<u>Lieu</u>	<u>Titre</u>
9-12 août	Lima	Cinquième réunion régionale
<u>2000</u>	<u>Lieu</u>	<u>Titre</u>
31 janvier – 1er février	Mexico	Réunion régionale pour les consultants et les coordonnateurs des rapports nationaux
30-31 mars	Kingston	Séminaire national de sensibilisation

15-17 juin Caracas Séminaire national de sensibilisation

Réunions prévues Lieu Titre

Juillet (reporté) Bogota Séminaire national de sensibilisation

10 juillet (reporté) Baracoa Atelier sur la salinisation des sols

21-24 août San Salvador Sixième réunion régionale

Pays de la Méditerranée septentrionale et autres pays d'Europe

1999 Lieu Titre

13-14 septembre Rome Atelier d'experts du groupe de pays de l'annexe IV

6 octobre République de Moldova Forum national pour le programme d'action national

18 novembre Recife Réunion des centres de liaison du groupe de pays de l'annexe IV

22 novembre Recife Troisième réunion ministérielle du groupe de pays de l'annexe IV

2000 Lieu Titre

16 février Rome Atelier technique sur la "Participation sociale à la lutte contre la désertification : utilisation de la méthodologie de l'atelier sur le scénario de sensibilisation en Europe (EASW) dans le cadre de l'annexe IV"

17 février Rome Adoption du programme d'action national italien

17 février Rome Quatrième réunion ministérielle du groupe de pays de l'annexe IV

12-15 avril Budapest Atelier sur l'atténuation de la sécheresse pour l'Europe centrale et orientale

8-9 mai Bruxelles Atelier sur la dégradation/désertification des terres en Europe centrale et orientale dans le cadre de la Convention

15 juin Murcie Réunion des centres de liaison du groupe de pays de l'annexe IV

16 juin	Murcie	Cinquième réunion ministérielle du groupe de pays de l'annexe IV
17 juin	Murcie	Présentation des directives du programme d'action national espagnol
18 juin	Murcie	Réunion des ONG et des centres de liaison du groupe de l'annexe IV sur le programme d'action régional

Réunions prévues

	<u>Lieu</u>	<u>Titre</u>
20 septembre	Bruxelles	Réunion des centres de liaison du groupe de pays de l'annexe IV
Décembre	Bonn	Réunion des centres de liaison du groupe de pays de l'annexe IV
Décembre	Bonn	Sixième réunion ministérielle du groupe de pays de l'annexe IV

Activités interrégionales et autres

1999

	<u>Lieu</u>	<u>Titre</u>
21-23 septembre	Yverdon	Consultation de haut niveau du Club du Sahel
9-11 octobre	Alghero	Atelier de l'Union européenne sur les données et informations nécessaires à la recherche interdisciplinaire
14-15 novembre	Recife	Réunion d'ONG préalable à la troisième session de la Conférence des Parties

2000

	<u>Lieu</u>	<u>Titre</u>
18 février	Rome	Atelier des pays de la Méditerranée septentrionale et des pays d'Afrique septentrionale sur les synergies potentielles entre la Convention sur la lutte contre la désertification, la Convention sur la biodiversité, la Convention-cadre sur les changements climatiques et les Principes relatifs aux forêts
3-7 mars	Médénine	Cours de formation sur les "techniques pour atténuer la désertification dans la Région méditerranéenne"

4-8 mars	Tombouctou/ Bamako	Deuxième Forum Afrique-Amérique latine et Caraïbes sur la lutte contre la désertification
10-11 avril	La Haye	Atelier de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) sur les Conventions mondiales relatives à l'environnement
8-11 mai	Menemen	Conférence sur l'avenir de l'environnement rural méditerranéen : perspectives pour l'utilisation et la gestion durables des terres
16-18 juin	Murcie	Réunion des ONG de la région méditerranéenne
<u>Réunions prévues</u>	<u>Lieu</u>	<u>Titre</u>
27-29 septembre	Copenhague	Réunion sur la désertification – Système d'information sur les dunes pour la région méditerranéenne (DISMED)
